Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260609-2026_06_07-DE

Saint Gravé

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS– Colette GORRÉ – Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL

Absents excusés :
Gilberte BERDER – Aline GAUCHER

Absents non excusés :
.....

Pouvoirs :
Gilberte BERDER à Colette GORRÉ – Aline GAUCHER à Martine MICHAUX

Secrétaire de séance :
Kathalyn BRULAIS

2026-06-07_ Reprise du restaurant communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la liquidation judiciaire du restaurant communal *Le Belgo Breizh*,
Vu la nécessité d'assurer la continuité du service de restauration au sein du bourg,
Vu la procédure de recherche d'un nouveau gérant engagée par la commune,
Vu les auditions menées lors de la commission commerce du 8 juin 2026, au cours desquelles les trois candidats présélectionnés ont présenté leur projet de reprise,

Considérant que le restaurant communal constitue un équipement structurant pour la vie locale, l'attractivité du centre-bourg et l'offre de services aux habitants,

Considérant que trois porteurs de projet ont été retenus à l'issue de l'appel à candidatures,

Considérant que chacun a présenté un projet détaillé devant la commission commerce, incluant :
– un modèle économique,
– une proposition de carte et de positionnement,

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260609-2026_06_07-DE

– un plan d'animation et d'ouverture,
– les modalités d'exploitation du restaurant communal,

Considérant que la commission commerce a procédé à l'analyse des projets et a formulé une proposition de choix au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide :

Article 1 – Choix du futur gérant
Le Conseil municipal retient le couple 1, candidat proposé par la commission commerce comme futur gérant du restaurant communal de Saint-Gravé.

Article 2 – Autorisation donnée au Maire
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- engager toute démarche administrative nécessaire à la mise en place de la nouvelle exploitation,
- signer la convention d'occupation ou le bail commercial correspondant,
- signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 – Entrée en vigueur
La présente décision prend effet dès sa notification au porteur de projet retenu.

Article 4 – Exécution
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire	La Secrétaire de séance
Thierry AUTRAN	Kathalyn BRULAIS
Signature	Signature

Date d'affichage en mairie : 16 juin 2026

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 15 juin 2026